

La crise mariale chez les jésuites

Publié le 24 décembre 2021
Abbé Guy Castelain
5 minutes

Le pape François est un jésuite. En ce qui concerne la Mariologie, il marche dans les pas d'un autre fils de saint Ignace, le Père Bernard Sesboüé (1929-2021).

Le pape François, dans une homélie du 12 décembre 2019, a affirmé que Marie « ne s'est jamais présentée comme Corédemptrice ». Il a ajouté : « Ne nous perdons pas dans ces sottises ». Le 24 mars 2021, le pape réaffirmait une nouvelle fois : « Il n'y a pas de corédempteurs avec le Christ. [...] La Vierge comme Mère à laquelle Jésus nous a confiés, nous enveloppe tous ; mais comme Mère, pas comme déesse, pas comme Corédemptrice ».

Sur ce point, François est en rupture avec ses prédécesseurs d'avant Vatican II.

En effet, dans le volume des *Enseignements pontificaux de Solesmes, Notre-Dame* (Desclée, 1958), on peut lire le résumé de l'enseignement des papes à ce sujet : « **Marie est Corédemptrice. Marie a des liens avec la Rédemption : Elle la commence, Elle y coopère, Elle y prend réellement part, et Elle rachète le genre humain comme associée au Rédempteur, et donc comme Corédemptrice. Sa Corédemption est d'abord médiate ou indirecte. Elle est médiatrice en devenant Mère, puisqu'Elle donne le Christ Sauveur. Par son libre consentement à l'Incarnation, Elle donne et prépare la victime du sacrifice : Corps et Sang du Christ sont le corps et le sang de Marie. (...) Elle est Mère du Christ pour notre salut. (...) Elle conduit le Christ à son œuvre de Rédemption jusqu'à la Croix. Sa Corédemption est aussi directe. Marie acquiert toute grâce par sa participation à la Croix. Elle est unie à son Fils crucifié, joignant ses souffrances à celles de son Fils, ainsi que ses larmes. Par sa charité et par son cœur, Elle meurt avec Jésus. Elle est par cette union, réparatrice et cause de salut. Elle a racheté les hommes, par mode de sacrifice : Marie présente la Victime du salut, l'offre pour nous à la Justice divine. Elle se donne Elle-même comme Mère et Médiatrice : Elle offre son amour et ses droits maternels. Elle est volontairement présente au Sacrifice rédempteur, en offrant le sacrifice d'une mère. En résumé, de l'Annonciation au Calvaire, Marie s'est étroitement unie au Sacrifice de son Fils. Elle a racheté les hommes par mode de mérite : Marie, par ses mérites, prend part à la Rédemption ; ils sont proportionnés à sa sainteté, à son union au Christ. Elle [nous] mérite de congruo (en charité) ce que le Christ [nous] a mérité de condigno (en justice). Elle complète la Passion du Christ plus que les autres chrétiens. Elle recueille l'héritage de labeur que Lui a légué son Fils. Le Christ en Croix confirme ce dessein de Dieu sur Marie » ((op. cit. pp. [40]-[42])).**

Le pape François est un jésuite. En ce qui concerne la Mariologie, il est en rupture avec ses prédécesseurs d'avant Vatican II. En cela, il marche dans les pas d'un autre fils de saint Ignace, le Père Bernard Sesboüé qui, dans un article de la revue *Christus* (n° 206 Hors-série, mai 2005), affirme : « Marie demeure dans certains milieux l'objet d'une dévotion et d'une théologie héritées du mouvement marial antérieur à Vatican II, et qui, avec les meilleures intentions du monde, résiste à entrer dans la visée propre à ce Concile. Cette tendance se manifeste plus fortement aujourd'hui, au nom sans doute de l'axiome médiéval : De Maria numquam satis (De Marie, on ne parlera jamais assez). Elle s'exprime de manières diverses, dans la théologie, par des pétitions adressées à Rome et dans certaines manifestations populaires » ((op. cit. p. 84)).

Il s'en explique : « La mariologie préconciliaire s'était engagée dans la requête de définitions dogmatiques nouvelles. Vatican II a exprimé un refus net de continuer dans cette voie... Or une requête s'exprime aujourd'hui dans le sens de nouvelles définitions, comme si le dogme marial avait besoin d'être complété ou achevé. Il ne s'agit plus d'ailleurs d'aspects de l'itinéraire spirituel de

*Marie, ni de sa place dans l'histoire du salut, mais de titres personnels que l'on demande de voir définir. Ces dernières années, diverses pétitions, signées de cardinaux (on parle de quarante), d'évêques (quatre cent trente-cinq) et de fidèles (quatre millions, dit-on), sont parvenues au Saint-Siège pour demander la définition de trois nouveaux titres marials, ceux de Médiatrice, de Corédemptrice et d'Avocate »(p. 85)). Ensuite, il montre sa satisfaction que les autorités romaines restent inflexibles, et il ajoute ceci : « On souhaiterait qu'aujourd'hui les zéloteurs de la Vierge Marie acceptent enfin de **ne plus Lui porter tort par leurs outrances** et reconnaissent que le plus grand honneur qu'ils puissent Lui rendre, c'est de La respecter selon ce qu'Elle fut dans l'Évangile : la servante du Seigneur » (p. 86). Enfin, il nous fait part de son indignation au sujet de certaines manifestations populaires : « Nous avons connu en France les manifestations des vierges pèlerines, statues promenées d'église en église, accompagnées d'**un discours dévotionnel et de gestes de piété qui sont bien éloignés des orientations de Vatican II**. La vigilance pour une catéchèse mariale authentique s'impose plus que jamais »(p. 87)).*

Voilà où en sont les jésuites....

Sources : Bulletins de la Confrérie Marie Reine des Cœurs n° 191 et n° 195